



Commune de Rochefort

législature 2016-2020

Conseil général du 22 mars 2018

Procès-verbal No. 7

Le président, Christian Reber, ouvre la séance à 20 heures 01. Il salue les membres présents, les membres du Conseil communal, l'administrateur, la représentante des médias ainsi qu'au public.

Lors de la dernière séance du Conseil général, un nouveau Règlement général a été approuvé. Le président propose de s'y référer pour la présente séance, malgré le fait qu'il n'a pas encore été avalisé par le Conseil d'État. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition. Il signale aussi que la séance est enregistrée. Le secrétaire faisant usage de l'article 25 RGC.

Sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Bottge Francis Burri Philippe Jutzet Nicolas Gougler Thierry Küffer Pascal Loda Mary-Pierre Nussbaum Jacques-R. (scrutateur) Reber Christian (président) Renaud Eric Ventura Fabio	Cheri Véronique Gobert Steve Naguel Jean-Luc Quenet Christelle Renfer Raymond (scrutateur)	Barraud Véronique Cima Damia Fahrni Nathalie Sausser Jean-Denis
		PS
		Künzi Jean-Michel (secrétaire) Rausis Jean-Pierre Sausser Noëlle

Excusés :

PLR	Les Verts	GER
Frasse Prisca		
		PS

La majorité simple est fixée à 12 voix et la majorité qualifiée à 15 voix.

Sont présents :

21 Conseillers généraux.

5 Conseillers communaux : Christine Bavaud (Les Verts), François Beutler (GER), Damien Humbert-Droz (PLR), Antoine Lazeyras (PS), Tony Perrin (PLR).

L'administrateur Nicolas Merz.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2017 (*annexé*)
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la réévaluation des patrimoines administratif et financier (*annexé*)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acquisition d'une surface d'environ 15 m² à détacher du bien-fonds No 964 du cadastre de Rochefort et à l'octroi d'une servitude d'utilisation de places de stationnement en échange d'un droit de passage au profit de la commune de Rochefort (*annexé*)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du Règlement de distribution de l'eau potable (*annexé*)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fixation du prix de l'eau potable et de la taxe de base (*annexé*)
7. Nomination de cinq membres au sein de la commission de révision du Règlement de police
8. Communications du Conseil communal
9. Questions et interpellations
10. Divers

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 mars 2018.

Le président demande si des remarques ou des corrections sont à faire concernant ce Procès-verbal

Nathalie Fahrni (GER). Remercie le secrétaire et signale une incohérence dans la phrase en page 3 chiffre 4. Thierry Gougler (PLR). Signale une phrase en trop au point 3 et remercie pour la rédaction de ce document. Jean-Luc Naguel (Les Verts) remercie également le secrétaire. Philippe Burri (PLR) fait remarquer que le nombre de conseillers généraux est inexact au haut de la page 2. Tony Perrin (CC) demande que son prénom soit correctement orthographié dans tout le document. Jean-Denis Sauser (GER) Raymond Renfer n'est pas signalé comme scrutateur. Damien Humbert-Droz (CC). Fais remarquer que Damia Cima est partie en cours de séance et que cela change le nombre de présents. Le président répond que ce fait est signalé en page trois.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le président demande si des remarques ou des modifications sont à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la réévaluation des patrimoines administratif et financier.

Tout le monde a reçu le procès-verbal de la commission financière à ce sujet.

Il ne s'agit pas de voter ce rapport ce soir. Il nous a été soumis pour que le Conseil communal puisse tenir compte des discussions de ce soir et ainsi de pouvoir les intégrer au bouclage 2017.

L'entrée en matière est acceptée sans opposition. Pas de remarques de la part du Conseil communal.

Fabio Ventura (président de la commission financière). Au nom de la commission, remercie le Conseil communal pour l'avoir consultée sur ce rapport. La commission était unanime en faveur de la variante 1. Puisque la situation de la commune est très saine, il nous paraît inutile de constituer une provision conjoncturelle trop élevée. D'autre part au vu du fonctionnement de la commune, il n'y a pas de risque systémique au niveau des sociétés morales. A titre personnel, je voudrais demander au Conseil communal s'il existe un risque systémique en cas d'un ou de plusieurs départs de gros contribuables de la commune. Si, dans ce cas, la baisse des recettes fiscales devient problématique, il faudrait alors choisir la variante 2.

Tony Perrin(CC). Suite à la question de Monsieur Ventura, nous avons examiné la situation et nous pouvons dire qu'il n'y a pas de risque systémique suite au départ d'un ou plusieurs gros contribuables puisque les 12 plus grosses taxations ne représentent que le 15 % des recettes fiscales de la commune. Même si les 12 portaient en même temps,

ce qui est hautement improbable, nous ne perdrons que 15 % de recettes fiscales, ce qui est important, mais pas dramatique.

Le président remercie Tony Perrin et passe la parole aux différents groupes.

Jean-Denis Sauser (GER). Le groupe remercie le Conseil communal pour son rapport et est aussi favorable à la version 1.

Philippe Burri (PLR). Le groupe PLR va accepter ce rapport et se montre aussi favorable à la variante 1. Au niveau de l'évaluation du patrimoine administratif, est-ce la règle valeur d'incendie multipliée par 70 % qui a été choisie, pour l'évaluation de tous les bâtiments, y compris les bâtiments qui sont en mauvais état ? Cette règle fonctionne bien pour des bâtiments bien entretenus, mais pour les autres, je doute que leur valeur soit vraiment le 70 % de la valeur ECAP. Comme cela n'a pas d'incidence sur les finances de la commune, nous n'allons pas nous battre pour cela. Néanmoins, est-ce qu'une évaluation un peu trop forte du patrimoine administratif aurait un impact sur le calcul de la future péréquation intercommunale.

Tony Perrin(CC). C'est effectivement la règle d'évaluation qui nous a été recommandée. On peut se poser la question au sujet de l'église par exemple, mais il n'était pas dans l'intention du conseil communal de commencer à faire un détail pour chaque bâtiment. Il est à noter que ces valeurs sont réévaluées environ tous les 5 ans donc on n'est pas non plus complètement à côté de la plaque. Quant à l'influence sur la péréquation, il n'y en a pas puisque celle-ci est basée sur nos charges.

Jean-Pierre Rausis (PS). Le groupe remercie le Conseil communal pour son rapport. Nous savons que c'est un moyen de paraître plus riche sans l'être vraiment et que l'État permet ainsi à certaines communes de paraître moins pauvres. On peut comprendre que le patrimoine financier ait une valeur marchande. Pour le patrimoine administratif, il n'y a pas de valeur puisqu'il est impossible de s'en séparer. C'est vraiment un pur artifice financier sans incidence pour notre commune, mais il permettra peut-être de sauver la Chaux-de-Fonds.

Christelle Quenet (Les Verts). Le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport et le suivra dans sa variante 1.

La parole n'étant plus demandée, le président demande si le Conseil communal souhaite faire une rapide synthèse de ces débats.

Tony Perrin(CC). Les propos de Monsieur Rausis sont parfaitement justes et le résumé du procès-verbal de la commission financière démontre en effet parfaitement la situation. Vous en aurez la traduction concrète dans les comptes 2017 qui vous seront présentés sous peu.

Le président remercie Tony Perrin et passe au point suivant.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acquisition d'une surface d'environ 15 m² à détacher du bien-fonds No 964 du cadastre de Rochefort et à l'octroi d'une servitude d'utilisation de places de stationnement en échange d'un droit de passage au profit de la commune de Rochefort.

L'entrée en matière est acceptée sans opposition et le président donne la parole aux groupes.

Jean-Pierre Rausis (PS). Le groupe socialiste approuve l'achat de ces quelques mètres carrés de terrain pour fluidifier le trafic le long du Bürkli, projet qui dure depuis fort longtemps. Dans le rapport, il est indiqué environ 15 m² et dans l'arrêté figurent 15 m² exactement. Est-ce que finalement il faut acheter 20 m², ce que le Conseil communal est libre de faire. D'autre part, sur le croquis, 2 surfaces proches sont hachurées en rouge. Est-ce que ce sont ces 2 surfaces distinctes ou toute la longueur, y compris la zone entre ces surfaces qu'il faut acheter ?

Jean-Luc Naguel (Les Verts). C'est effectivement un dossier qui dure depuis longtemps, le dernier épisode était le plan d'alignement auquel Les Verts s'étaient opposés dans le but de trouver des solutions d'accès à ce nouveau quartier, la desserte n'étant pas du tout adéquate. Mais, ce soir, nous approuverons le rapport du Conseil communal, considérant l'amélioration due à cette zone d'évitement.

Fabio Ventura (PLR). Le groupe PLR acceptera le rapport du conseil communal.

Damia Cima (GER). Puisque ces travaux sont une régularisation du droit de passage et puisque les parties semblent avoir trouvé chacune leur compte, le GER approuvera également ce rapport.

Damien Humbert-Droz (CC). La concrétisation de ces échanges fonciers est l'aboutissement d'un crédit que vous aviez accepté en 2013 pour un mandat d'étude sur la circulation dans ce quartier. C'est donc sur les résultats de cette étude que ces croquis ont été soumis au Conseil communal et que les discussions avec les parties concernées ont débuté.

C'est avec satisfaction que, après de longues et difficiles tractations, le Conseil communal peut vous présenter ce rapport ce soir. La différence de surface dont faisait état Monsieur Rausis ne pose pas de problème, puisqu'en dernier lieu, cette dernière sera définie par le géomètre. C'est effectivement plutôt sur une longueur que porteront les travaux et pas sur une surface. Nous sommes dans une zone où se trouve un talus et pour réaliser cette place d'évitement il sera peut-être nécessaire de créer un nouveau mur de soutènement. C'est la seule possibilité de réaliser ces mesures dans ce secteur sinueux et étroit. Ces travaux feront du reste l'objet d'une demande de crédit concernant l'entier du secteur.

La parole n'étant plus demandée, le président propose, vu qu'il s'agit de 2 arrêtés de ne pas lire chaque article, mais seulement de les énumérer. Il n'y a pas d'opposition à ce mode de faire, il passe donc à la lecture et au vote du premier arrêté. Celui-ci est accepté à l'unanimité. Il passe ensuite à la lecture et au vote du deuxième arrêté. Celui-ci est également accepté à l'unanimité.

Il y a une intervention au sujet du lever de main de Jean-Denis Sauser, qui souhaitait intervenir avant le vote.

Le président lui donne la parole.

Jean-Denis Sauser (GER). Sur le titre de l'arrêté, on fait mention du bienfonds No 1481 et dans l'article premier, on parle du No 148.

Le président demande s'il s'agit effectivement du No 14891 et prie l'administrateur d'effectuer la correction.

Il semble par contre superflu de revoter l'arrêté.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du Règlement de distribution de l'eau potable.

Sur vos tables sont disposés 2 amendements déposés par le Conseil communal et 3 amendements déposés par les Verts

Acceptez-vous l'entrée en matière ?

Jean-Denis Sauser (GER). Je ne sais pas s'il faut parler d'opposition à l'entrée en matière, mais une suspension de séance serait souhaitable afin que les groupes puissent discuter de ces amendements.

Philippe Burri (PLR). Le groupe PLR n'est pas opposé à une suspension de séance, mais souhaiterait que les auteurs présentent leurs amendements avant la suspension de séance.

Le président redemande s'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière. Ce n'est formellement pas le cas.

Il demande au Conseil communal s'il souhaite s'exprimer au sujet de ses 2 amendements.

Christine Bavaud (CC). Il s'agit, à l'article 7.2 d'une précision par rapport aux eaux étrangères, qui permet d'inclure les eaux de citerne. Au point 14.1, il s'agit d'une précision concernant l'abrogation des autres règlements, en spécifiant que c'est bien ce dernier qui fait foi.

Jean-Denis Sauser (GER). Une correction de forme concernant l'amendement du Conseil communal. Quand il est dit à l'article 14.1 le règlement entre en vigueur le premier janvier 2018, le règlement ne peut entrer en vigueur qu'après la votation, à moins qu'il ne soit spécifié : le règlement entre en vigueur, avec effet rétroactif, au premier janvier 2018.

Christine Bavaud. (CC) En effet, on peut prendre en compte la remarque de Monsieur Sauser.

Jean-Luc Naguel. (Les Verts) Le groupe des Verts profite de l'occasion pour signaler qu'il s'agit d'un règlement assez touffu et puisqu'il n'y a pas eu de commission ad hoc, on découvre plein de choses. Nous proposons un amendement supplémentaire en plus des 4 déjà présenter, c'est simplement de supprimer l'article 7.2. A l'article 3.3, il nous semblait bizarre d'interdire de céder de l'eau. Ce qui est interdit, c'est de se raccorder avant le compteur, mais ce qui se passe après ce dernier est de la responsabilité de l'utilisateur. A l'article 5.2, il nous semblait étrange de fixer un diamètre juste pour cette conduite alors que beaucoup d'autres aspects techniques ne sont pas mentionnés. A l'article 7.7, le contrôle en tout temps nous semble un peu excessif. C'est du détail, mais c'est dommage qu'il n'y ai pas eu de commission avant, pour régler ces détails. Finalement, à l'article 9.1, il n'y a que les employés communaux habilités à relever les compteurs alors que dans la pratique, un grand pourcentage d'utilisateurs peut envoyer le relevé à l'administration communale. Voilà, c'est le résultat de la première lecture que nous avons pu faire de règlement.

Philippe Burri (PLR). Merci à Monsieur Naguel pour ces précisions. Peut-être encore la position du Conseil communal sur ces amendements.

Christine Bavaud (CC). En effet, on peut vivre avec la modification de certains articles. Il est vrai que c'est un règlement très touffu, mais il y a beaucoup de règles à respecter, aussi du fait que l'on se trouve dans le domaine alimentaire. D'autre part, il n'est pas possible, dans le cadre d'un tel règlement de prévoir des dispositions pour chaque cas individuel.

Le président propose alors une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise de la séance, le président donne à nouveau la parole au Conseil communal.

Christine Bavaud (CC). Je fais mon mea culpa parce que je vais revenir sur mes propos de tout à l'heure, le Conseil communal n'avait pas eu le temps de discuter de ces amendements, au vu du délai en peu court. Concernant l'article 3.3, nous désirons laisser l'article tel qu'il est, afin d'assurer une certaine sécurité. Dans notre société, il est des gens qui peuvent avoir des vellétés de faire n'importe quoi et au niveau de l'eau, on ne peut pas se le permettre. Au sujet de l'article 5.2, on peut biffer la mention du diamètre de la conduite si vous le désirez. L'article 7.2 n'est surtout pas à supprimer puisqu'il est nécessaire que la personne qui s'occupe du réseau soit notre concessionnaire, afin que nous soyons sûrs que tout soit exécuté correctement. L'article 7.7 peut être modifié. Notre fontainier ne va, en effet, pas sonner chez les gens au milieu de la nuit. Le Conseil communal ne désire pas non plus modifier l'article 9.1. C'est en effet à nos employés communaux d'effectuer cette tâche et c'est seulement eux qui décident si quelqu'un peut mettre un index sur une carte et ce n'est pas quelqu'un d'autre. Ce sont donc les suggestions du Conseil communal, dictées essentiellement par des motifs de sécurité.

Philippe Burri (PLR). Le Conseil communal doit probablement aussi son amendement No 1 qui concerne le mauvais article. Nous souhaitons un exemple concret du problème qui pourrait advenir si on modifiait l'article 3.3.

Jean-Pierre Rausis (PS). Un exemple type est celui d'un promoteur qui voudrait construire 10 villas. Avec cet article, il pourrait mettre un compteur principal à l'entrée, pour lequel il paye 150 francs, et il installe des sous-compteurs pour le reste des maisons, sans plus payer de taxes.

Christine Bavaud (CC). Je n'ai pas un si bon exemple que celui que Monsieur Rausis vient de vous donner, mais quelqu'un pourrait prendre de l'eau et la céder à des tiers, à ses propres conditions. On peut imaginer beaucoup de choses. Nous n'en avons pas encore vécu depuis que je suis là, mais nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir.

Steve Gobert (Les Verts). Dans l'exemple de Monsieur Rausis, je plains la centrale, parce que la distribution n'est pas aisée. Avec le dimensionnement de la conduite et la capacité du compteur, cela ne doit pas être chose aisée.

Jean-Luc Naguel (Les Verts). D'autant plus que c'est la commune qui est compétente pour poser les compteurs, je ne pense pas qu'elle puisse admettre ce genre de situation. Les Verts vont laisser les amendements tels qu'ils sont. A l'article 9.1, on propose d'enlever la phrase "Le Conseil communal peut déléguer cette tâche aux propriétaires eux-mêmes".

Fabio Ventura (PLR). Au sujet de l'amendement No 2 du Conseil communal, à l'article 14.1, il est dit il abroge toutes dispositions arrêtées antérieurement, etc. ; sauf erreur de ma part, dans les anciens règlements il est fait mention du traitement des eaux usées dans plusieurs articles. Si on abroge les anciens règlements, on se trouve devant un flou juridique concernant le traitement des eaux usées. En cas de litige, quel règlement utiliser pour régler ce problème ?

Christine Bavaud (CC). Il existe un règlement sur l'épuration, qui par ailleurs devra probablement aussi être révisé. Je ne vois pas le problème.

Fabio Ventura (PLR). Le problème est que dans l'ancien règlement 2 ou 3 articles traitent des eaux usées c'est un mélange de règlements entre la distribution et le traitement des eaux usées. Donc, à mon avis, si on le supprime simplement, on crée un flou juridique.

Christine Bavaud (CC). Je suis désolée, je ne suis pas en possession de l'ancien règlement et je ne peux pas répondre à la question. Notre administrateur est en train de regarder pour cet aspect.

Le président laisse le temps à Monsieur Merz pour clarifier la situation et redonne la parole aux groupes.

Jean-Denis Sauser (GER). Comme il y a beaucoup de points à clarifier est-il important d'adopter ce règlement ce soir ou peut-on différer cette décision ?

Christine Bavaud (CC). Comme le Conseil général est entré en matière, je vois mal la possibilité de reporter l'adoption de ce règlement.

Vu que les questions ne concernent que le dernier point, le président propose tout de même de lire le règlement page par page et de voter les amendements au fur et à mesure.

Christine Bavaud (CC). Monsieur Ventura peut-il nous indiquer les articles concernés.

Fabio Ventura (PLR). Comme j'ai été surpris par votre amendement, je n'ai pas pu me préparer.

Philippe Burri (PLR). Un article, dont nous avons parlé en séance de groupe, concerne la facturation d'eau usée provenant d'eau de pluie figure dans ce règlement. Il y a donc de toute façon ce vide juridique là. Si on annule l'ancien règlement ce soir, il ne sera plus possible de facturer le traitement des eaux usées provenant des eaux de pluie, jusqu'à ce qu'on ait révisé le règlement des eaux usées. Celui-ci ne figure d'ailleurs pas sur le site internet de la commune. A l'avenir, il serait souhaitable que l'ensemble des règlements soit publié. De façon à clarifier les choses.

Véronique Barraud (GER). N'est-il pas possible, dans ce nouveau règlement, d'ajouter une notion qui dit que le traitement des eaux usées fait partie d'un autre règlement et qu'ils sont réunis les 2 ensemble, de façon à faciliter les modifications.

Christine Bavaud (CC). Au sujet de la taxation des eaux de citerne, cela nous a rapporté plus d'ennuis que d'argent. Mais il est clair que ce point sera repris dans le règlement d'épuration. Il s'agit en effet seulement d'épuration puisque les citernes doivent être munies d'un clapet antiretour afin d'éviter que les eaux se mélangent.

Le président demande si la réponse à la question a été trouvée. Cela ne semble pas être le cas. Il demande alors si les groupes souhaitent une suspension de séance

Thierry Gougler (PLR). Est-il possible d'interrompre la séance pour 5 minutes ?

L'ensemble des groupes est d'accord avec cette proposition.

Le président suspend la séance pour 5 minutes.

A la reprise, le président donne la parole aux groupes.

Nicolas Jutzet (PLR). Le groupe PLR demande au Conseil communal s'il est possible de retirer ce rapport, dans le but de pouvoir effectuer un travail plus qualitatif et de joindre les 2 règlements, sur les eaux usées et les eaux potables, de façon à pouvoir effectuer un vrai travail de parlementaire qui n'a pas été permis avec l'apparition d'amendements en dernière minute.

Jean-Denis Sauser (GER). Il a été dit, tout à l'heure qu'il était impossible de renvoyer ce règlement puisque le Conseil général était entré en matière. Est-il possible, dans ce cas au Conseil communal de le retirer ?

Le président précise que sur ce point, le règlement général n'est pas très clair.

Christine Bavaud (CC). Si l'ensemble des groupes le désire, le Conseil communal peut retravailler ce rapport. Ce ne sera alors pas possible d'avoir les 2 règlements en même temps. Je rappelle qu'il y aura de grands travaux pour le raccordement à la STEP de la Saunerie et que nous avons besoin d'un peu de recul par rapport à la nouvelle situation, tant au niveau financier que sur différentes choses. Il est donc clair que nous n'allons pas nous précipiter pour avoir un règlement d'épuration en même temps qu'un règlement de distribution. Une autre difficulté est que nous sommes actuellement en présence de 2 règlements, suite à la fusion, ce qui ne facilite pas les choses.

Steve Gobert (Les Verts). Suite à la réponse de Madame Bavaud, il est étonnant qu'une commission n'ait pas été mise sur pied pour épauler le Conseil communal dans l'établissement de ce règlement.

Jean-Denis Sauser (GER). Il reste surprenant qu'après ce qui a été dit précédemment, le Conseil communal puisse retirer son rapport.

Christine Bavaud (CC). Le Conseil communal ne va pas retirer son rapport. Il va seulement accepter votre décision le cas échéant. C'est une petite nuance. Au sujet d'une commission, quand 96 % du travail a déjà été fait, il n'est pas forcément utile de nommer une commission.

Le président demande alors si les groupes sont d'accord de voter le renvoi du rapport au Conseil communal.
L'ensemble des groupes est d'accord avec cette proposition.
Le président passe au vote. Le renvoi au Conseil communal est accepté par 19 voix et 2 oppositions.

Arrivé au point 6 de l'ordre du jour le Conseil Communal retire également ce point.

7. Nomination de cinq membres au sein de la commission de révision du Règlement de police.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, le président donne la parole aux groupes.

Jean-Pierre Rausis (PS). Le groupe socialiste propose Jean-Michel Künzi

Jean-Denis Sauser (GER). Le groupe GER propose Jean-Marie Vermot

Francis Bottge (PLR). Le groupe PLR propose Mary-Pierre Loda et Pascal Küffer

Véronique Cheri (Les Verts). Le groupe Les Verts propose Raymond Renfer

Le président constate qu'il y a 5 candidats pour 5 postes et qu'ils sont élus tacitement. Il propose de les applaudir pour les remercier.

8. Communications du Conseil communal.

François Beutler (CC). Lors d'une séance de votre autorité, quelqu'un a demandé si le Conseil communal pensait équiper le BCP d'un défibrillateur. Le Conseil communal a pris ses responsabilités et le BCP se voit équipé d'un appareil compatible avec les ambulances du canton. C'est bien sûr un appareil que l'on n'aimerait jamais devoir utiliser. Toutefois, une démonstration est organisée le samedi matin 21 avril à 10 heures. Vous y êtes invité avec les Sociétés locales, le corps enseignant, SACADO, et les employés communaux.

9. Questions et interpellations.

Jean-Denis Sauser (GER). Il serait souhaitable que le travail des diverses commissions du Conseil général se déroule de la même façon, selon un même schéma. Peut-être serait-il judicieux de créer un cahier des charges à cet effet, élaboré par le bureau du Conseil général. L'élément principal de cette intervention est que lorsqu'une question est posée par mail à l'administration communale, une copie n'est pas toujours envoyée aux autres membres de la commission, ni au représentant du Conseil communal concerné. De même pour la réponse reçue. D'autre fois, les procès-verbaux ne sont pas envoyés aux commissaires, par exemple, le procès-verbal de la commission financière que nous trouvons sur nos tables ce soir. De plus, il serait également souhaitable que le président ne cumule pas cette fonction avec celle du secrétariat.

Mary-Pierre Loda (PLR). Quel est l'avenir de la chapelle de Brot-Dessous, est-elle à louer ? Sur le site, elle ne figure pas dans les salles à louer. Il y a quand même des places de parc à proximité, mais près de la chaussée.

François Beutler (CC). Il y a à peu près un an que Madame Loda a posé cette question pour la première fois. Le Conseil communal a fait quelques réflexions à ce sujet. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'était pas aisé de louer cette salle en hiver à cause du chauffage. Elle ne figure pas sur le site internet, mais nous avons tenté de la louer à un chœur pour ces répétitions mensuelles, mais ils ont préféré le temple de Rochefort, plus facile à chauffer pour nous, et un peu plus grand. Cette explication n'est pas une excuse, mais cette situation n'est pas définitive. De toute manière nous allons encore y réfléchir.

Nathalie Fahrni (GER). C'est ici l'occasion de remercier notre administration pour les nombreux rapports qu'ils nous fournissent. Une petite remarque cependant : il est régulièrement fait mention de Madame et Messieurs les Conseillers généraux, alors que si l'on compte bien nous sommes 7 conseillères générales. Il serait donc bien qu'à l'avenir cela soit rectifié.

Steve Gobert (Les Verts). Pour éviter que l'argent public soit dépensé pour faire plaisir à une seule personne, il serait bien que le Conseil communal s'intéresse au déneigement qui se fait sur le secteur de Champ-du-Moulin. Cette personne ne sait vraisemblablement pas comment faire fonctionner un chasse-neige. Ce n'est pas une critique, tout le monde doit apprendre. Il faut admettre que le résultat de cette activité est médiocre voir juste suffisant. Il serait souhaitable que les employés communaux puissent rapporter une information au Conseil communal. Ensuite, le passage de la saleuse ne correspond souvent pas aux conditions requises pour cette opération.

Nathalie Fahrni (GER). A la suite de ce qui vient d'être dit, un grand merci les personnes en charge du déneigement. On peut toutefois signaler que le déneigement du trottoir entre Rochefort et Chambrélien a eu de la peine à être déblayé.

Damien Humbert-Droz (CC). L'intervention de Madame Fahrni, que je remercie chaleureusement, montre qu'il y a une insatisfaction généralisée dans la commune au sujet du déneigement et que cela ne se cantonne pas seulement à quelques hameaux. Le Conseil communal est conscient que le déneigement est un travail difficile, qui se déroule à l'insatisfaction quasi générale, mais il salue quand même les employés communaux pour leur travail de qualité, exécuté dans des délais raisonnables, autant sur le secteur public que sur le domaine privé. L'insatisfaction est régulièrement enregistrée, en fin de saison un bilan est fait avec les employés communaux et les prestataires, on tire un grand trait dessus, tout en sachant que dès les premières chutes de neige il y aura quand même des remarques.

Francis Bottge (PLR). Il y a actuellement une procédure de permis de construire pour un projet immobilier d'une assez grande importance sur le territoire de Montéeillon. Procédure qui déchaîne les passions et qui a fait circuler une pétition dont seul les auteurs sont responsables des arguments utilisés. Est-ce que le Conseil communal est au courant de l'état de cette procédure et de l'avancement des travaux ainsi qu'éventuellement de la prise en compte de cette pétition.

Antoine Lazeyras (CC). Il y a actuellement quelques projets sur la commune de Rochefort, dont celui de Montéeillon, qui font l'objet de plusieurs oppositions, soit de la part des promoteurs, soit de la part des auteurs de projet. Ces oppositions sont en cours de traitement. Quant à la pétition signée par des voisins et des habitants de Montéeillon, le Conseil communal est en train d'y travailler.

Véronique Barraud (GER). A propos du règlement sur la distribution d'eau, nous aimerions savoir si les nouveaux propriétaires recevaient ces règlements et plus généralement s'ils étaient disponibles sur le site internet de la commune. 4 de ces règlements sont mentionnés, mais quand on clic dessus, on ne peut pas les ouvrir. S'agit-il d'un problème personnel ou plus général ? D'autre part serait-il possible de pouvoir accéder à tous les règlements en ligne ? Une autre question : après avoir renvoyé le règlement de distribution d'eau au Conseil communal, nous n'avons pas pris de décision concernant les amendements. Qu'advient-il de ces derniers ?

Christine Bavaud (CC). Le Conseil communal prend note de la remarque concernant l'accès en ligne aux règlements communaux. Il serait effectivement pratique que ces derniers soient accessibles chacun par ce biais. Concernant les amendements, il faudra à nouveau les déposer en fonction de la nouvelle version du règlement.

Véronique Barraud (GER). Est-ce que l'amendement concernant l'effet rétroactif figurera dans la nouvelle mouture ?

Christine Bavaud (CC). Il est clair que les amendements du Conseil communal figureront, dans la mesure du possible, dans la nouvelle mouture.

Philippe Burri (PLR). Le groupe PLR était assez favorable aux amendements de Verts, peut-être le Conseil communal peut-il en tenir compte dans sa nouvelle version.

Mary-Pierre Loda (PLR). Est-ce que la commission d'aménagement du territoire est enterrée, parce qu'elle n'a encore jamais été convoquée jusqu'ici ?

Antoine Lazeyras (CC). Elle n'est certainement pas enterrée, mais elle devrait être convoquée prochainement. Cette commission a été mise en place pour la révision du plan d'aménagement local, et les travaux n'ont pas encore commencés. Il y a actuellement environ 1 année et demie de retard sur ces travaux, due aux autorités cantonales qui ont peut-être sous-estimé l'ampleur du travail de réponse aux 5 plans directeurs régionaux. Par ailleurs le plan directeur cantonal n'est pas non plus complètement terminé. Il y a eu la phase de consultation du canton concernant les plans directeurs régionaux, ensuite, les communes ont pu se positionner par rapport à l'ensemble de ces différents plans. Ensuite, les autorités cantonales souhaitent faire un arrêté dans le courant du mois de mai. Comme on ne met pas la charrue avant les bœufs, ce n'est qu'une fois que tous ces éléments seront finalisés que nous pourrons commencer nos travaux.

10. Divers.

Pascal Küffer (PLR). Au titre d'ancien membre de la commission scolaire puis du Conseil d'établissement scolaire, j'ai été particulièrement surpris d'apprendre que le spectacle de la fête de la jeunesse était menacé parce que les enseignants ne voulaient plus l'organiser. Ceci est d'autant plus étonnant que les élèves iront chanter au temple du Bas le 15 mai prochain. Ce qui est préoccupant, c'est que cela a des répercussions sur tout ce qui est extra-colaire, particulièrement le camp de ski, puisque les recettes de la fête de la jeunesse financent une partie du camp de ski pour la part des parents d'élèves. Si cette somme n'est plus à disposition, cela peut mettre en péril les camps de ski, qui pourraient se faire non plus toutes les années, mais une année sur deux voir plus du tout. Cela veut dire que les cercles scolaires devraient augmenter leurs budgets et c'est nous qui devons décider si nous sommes d'accord par rapport à ça ou alors ce sont les parents qui devront payer plus. A titre personnel, cela m'énerve particulièrement, après avoir travaillé très longtemps, et même au-delà de mes mandats de commissaire, notamment participant aux grillades et je trouve cela très très dommage. Voilà pour mon petit coup de gueule de la soirée.

Tony Perrin (CC). Merci à Monsieur Küffer pour son intervention. Après la création des cercles scolaires, une certaine autonomie a été laissée aux communes au sujet des animations scolaires villageoises. Le spectacle de fin d'année s'inscrit dans un programme scolaire qui est du ressort des enseignants, avec l'accord de la direction des cercles scolaires. En ce qui concerne les camps de ski, on en revient au comité scolaire de CESCOLE. Pour ce dernier, les camps de ski ne sont en tous cas pas remis en question. Ce qui permet la fête de la jeunesse c'est de mettre un bénéfice que l'on peut évaluer à environ 3000 francs chaque année dans la caisse de la commission des activités extra-colaires, dont la caisse se monte actuellement à près de 10'000 francs. Si cette commission n'octroie plus de financement aux camps de ski, cela ne mettra pas les camps de ski en péril, puisqu'elle ne fait que participer à une partie du financement due par les parents. La politique du cercle scolaire, confirmée encore récemment par le comité scolaire du cercle scolaire de CESCOLE, est de dire que tout enfant entre la sixième et la onzième année part chaque année en camp de ski. Cela a un coût, pour le cercle scolaire, de 400'000 francs par année. Dans la règle, pour les élèves de sixième et septième, une participation de 200 francs est demandée aux parents. A Rochefort, la participation est de 120 ou 140 francs sauf erreur et la différence est actuellement prise en charge par la commission des activités extra-colaires. Maintenant, ce spectacle est effectivement du ressort des enseignants et l'on peut difficilement envisager de les contraindre à l'organiser. Il ne reste plus qu'aux parents et à chacun d'entre nous d'essayer de

sensibiliser le corps enseignant à l'impact que pourrait avoir une telle décision. Ce sont vraiment les seuls qui peuvent prendre une décision. Il y a un dialogue à mener entre les parents, les enseignants et éventuellement les autorités politiques de la commune. Mais il n'y a aucun moyen de contraindre qui que ce soit à quoi que ce soit.

Philippe Burri (PLR). Pour information, le groupe PLR va déposer ce soir une motion, pour discussion à la prochaine séance, de l'utilisation des fonds de l'aide à la fusion.

Le président a encore 3 points :

Premièrement, j'aimerais remercier Charly Hoffmann et les 15 personnes qui ont oeuvré pendant 7 ans aux Rochefort News, représentant 115 articles et plus de 200 pages visitées durant cette période. C'est quelque chose que tout le monde appréciait et qui était bien suivi. Les temps ont changé, après 7 ans l'aventure se termine, les articles restent toujours à disposition si quelqu'un souhaite reprendre le flambeau. Mais il est vrai que maintenant avec le partenariat que nous avons avec "Littoral Région" et nous comptons sur Madame Hoffmann ici présente pour écrire de bons articles sur Rochefort. Il est vrai que les rochefortois sont créatifs et qu'il y a toujours de beaux articles à écrire à leur sujet.

Le chœur d'hommes "L'Echo de Chassagne" va fêter son centième anniversaire le 2 juin prochain à 17 heures. Il s'agit d'envoyer une invitation officielle au Conseil général et comme président, je me ferai un plaisir d'assister à cette manifestation.

Enfin, vous avez tous reçu l'invitation pour la sortie du Conseil général qui se déroulera le 23 juin prochain. J'espère que y participerez nombreux. Avec l'aide de l'administrateur, nous avons pu organiser la visite de la STEP de la Saunerie à Colombier, puisque c'est tout à fait un sujet d'actualité. Vous recevrez le programme ultérieurement avec le détail de cette journée.

Nous arrivons au terme de la séance de ce soir, je vous remercie pour votre participation et me réjouis de vous retrouver pour la séance du 28 juin.

Jean-Denis Sauser (GER). Il y a quelques mois, une question avait été posée au Conseil communal au sujet d'un lampadaire près du passage pour piétons devant l'Hoël de la Tourne. Où en est-on à ce sujet ?

Antoine Lazeyras (CC). Nous étudions une solution avec un lampadaire solaire. Un nouveau giratoire a été créé entre les villages de Villars et Saules, équipé de 2 luminaires solaires à LED. Je me suis rendu sur place aujourd'hui pour voir cette réalisation. Il reste encore à prendre contact avec les Ponts et Chaussées afin de voir si des problèmes particuliers se posent pour cette installation. A la suite de cela, une étude un peu plus précise sera faite, afin de pouvoir faire une proposition de réalisation.

Jean-Denis Sauser (GER). Il est étonnant que Monsieur Burri n'en ait pas parlé, les Sociétés Locales ont décidé, en 2019, en accord avec la commune, d'organiser une manifestation par mois.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le secrétaire :

Le président :

Jean-Michel Künzi

Christian Reber